

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE KOUSSERI

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DE MARCHES PUBLICS

FAR NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

KOUSSERI COUNCIL

INTERNAL TENDER'S BAORD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 08 /AONO/C-KOSSERI/CIPM-AI/2025 DU 30 / 06 /2025

POUR LA CONSTRUCTION DE 02 FORAGES EQUIPES DE PMH DANS LES LOCALITES DE NGAMADJA LOT1 ET MALACK LOT2 DANS LA COMMUNE DE KOUSSERI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

ADDITIF N° 010

8- Remise des offres

AU LIEU DE :

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Kousseri, le 01/ 07/2025 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention susmentionnée.

LIRE :

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Kousseri, le 18/07/2025 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention susmentionnée.

10- Ouverture des plis

AU LIEU DE :

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le 01/ 07/2025 à 14heures précises dans la salle de délibération de la Commune de Kousseri, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

LIRE :

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps, le 18/07/2025 à partir de 14heures précises dans la salle de délibération de la Commune de Kousseri, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

Les cautionnements présentés par les soumissionnaires doivent être accompagnés de consignation délivrés par la CDEC.

27 JUIN 2025

Kousseri, le _____

Le Maire,

COPIES :

- Préfet LC (pour information)
- ARMP (Pour publication et archivage)
- DDMAP/LC (Pour infos)
- PRESIDENT CIPM-C-Kri (Pour infos)
- AFFICHAGE/CHRONOS. /-


Isseini Darkadou